



Convention de prestation de formation

A nous adresser par courrier en double exemplaire :

MANUS DOMINI – Conseils et formations

30 rue Daguerre-68200 Mulhouse/France

Tel: 00 336 083 591 23

md.conseilsetformations@gmail.com

Siret : 884984618 00014

N° de déclaration : 4468034168

Nom et adresse du client	Adresse de facturation
	N° SIRET : N° NDA intracom. : N° Aoutaure :

Entre :

Le Client ci-dessus désigné

Et

L'organisme de formation MANUS DOMINI, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité (NDA) : 4468034168 auprès du préfet de région Grand Est

Est conclue la convention de formation suivante, en application des dispositions du livre III de la sixième partie du Code du Travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Article 1. OBJET DU CONTRAT

Code	Libellé	Date de la session	Nombre de jours	Prix journalier en euros HT	Nombre de participants	Total en euros HT
Nous vous remercions de vous assurer que le participant a bien la connaissance du ou des cours pré-requis.					Total HT (TVA 20%)	

Organisera les actions de formation suivantes :

Numéro de bon de commande du Client à reporter sur la facture: Oui Non Si oui, numéro du Bon de Commande : _____

Les montants ci-dessus sont valables jusqu'au 31 décembre 202N.



Convention de prestation de formation

Article 2 : EFFECTIF FORME

MANUS DOMINI formera des personnes parmi les membres du personnel du Client, dénombrées dans l'Article 1.

Lieu de formation :

- Sur le site de sur le site du Client (entreprise) :
- Ou à distance

Si le cours se déroule sur le site du Client, nous aurons particulièrement besoin d'une assistance ponctuelle liée au cours animé, pour que l'animation de sessions intra-entreprise animées se déroule de la meilleure façon, nous attendons comme logistique une salle équipée d'un tableau blanc, d'un vidéoprojecteur, de PC pour les stagiaires et pour l'animateur qui doit être connecté aux environnements de formation MANUS DOMINI. Un échange devra avoir lieu auparavant entre un technicien du Client et notre responsable technique pour la configuration définitive des PC pour l'ouverture des ports nécessaires aux dates de formation.

Article 3 : PRIX

En contrepartie de cette action de formation, le Client s'engage à régler le prix convenu à l'article 1.

Le prix est indiqué hors taxes, impôts et frais de douanes et d'appel. Le Client supportera tout impôt, taxe ou retenue à la source devant être effectivement acquitté par MANUS DOMINI.

Article 4 : CONDITIONS GÉNÉRALES

Le présent Contrat est régi par les stipulations des présentes et les Conditions Générales de Vente. En cas de contradiction, les stipulations des présentes prévalent.

Les formations ne sont accessibles que :

- aux organisations, sociétés ou ayant droit contractuellement désignés, ayant acquis le logiciel concerné par les stages.
- aux organisations, sociétés ou ayant droit contractuellement désignés bénéficiant d'un accès à des services fournis par MANUS DOMINI dans le cadre d'une infogérance
- aux partenaires, prestataires ou fournisseurs de MANUS DOMINI désignés comme tels dans le cadre d'une relation contractuelle distincte.

Les participants doivent être régulièrement inscrits sur le registre du personnel du Client. Le Contrat concernant le droit d'usage du logiciel, des modules ou des services concernés doit être en vigueur.

Ils comprennent la fourniture des supports de cours.

Toute inscription est considérée définitive à réception du présent document en deux exemplaires dûment signés et revêtus du cachet de l'entreprise, envoyés par courrier à l'adresse de MANUS DOMINI. La formation ne sera dispensée par MANUS DOMINI ou ses sociétés affiliées que si le présent contrat est signé par les deux parties avant le premier jour de la formation.



Convention de prestation de formation

Dans le cas où le nombre de participants à un stage serait jugé pédagogiquement insuffisant, MANUS DOMINI se réserve le droit d'ajourner ce stage au plus tard une semaine avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés, ou le Client sera inscrit de façon prioritaire sur une autre session du même stage.

Article 5 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Le tarif indiqué en 1ère page dans l'Article 1 va comme tarif dans le présent article 5.

Ce tarif n'est valable que pour l'année en cours, sous réserve des modifications éventuelles annoncées par MANUS DOMINI avec un préavis de 2 mois pour les formations standard inscrites au calendrier. Ces modifications ne s'appliquent ni aux sessions de formations déjà commandées, ni aux engagements contractuels de clients qui ne peuvent être pris par ailleurs.

Article 6 : CONDITIONS DE Paiement

La facturation est effectuée pour et à mesure de réalisation des sessions. La facture est payable à réception net sans escompte. Toute somme impayée à la date de paiement indiquée sur la facture portera des intérêts équivalents à trois fois le taux légal, appliqués à compter de la date d'exigibilité de la facture jusqu'à la date de paiement effectif, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement.

Délais de règlement : A trente (30) jours date de facture et sans escompte.

Frais de mission :

Les frais de séjour et de déplacement (« Frais ») sont à la charge du client, selon le principe de réfaction sur la base des frais réels avec justificatifs sauf en France.

Article 7 : NATURE DES OBLIGATIONS, LIMITATION DE RESPONSABILITE

De convention expresse, les obligations de MANUS DOMINI au titre de ce contrat sont des obligations de moyens. En aucun cas la responsabilité de MANUS DOMINI découlant du présent contrat ne pourra excéder le montant des sommes versées au titre du présent contrat. MANUS DOMINI est déchargée de toute responsabilité pour dommages immatériels ou consécutifs, tels que perte de profits, perte de revenus ou perte d'image de marque. MANUS DOMINI se réserve la possibilité de sous-traiter les prestations indiquées dans le présent contrat.

Article 8 : DROITS DE PROPRIETE

Le Client accepte les dispositions suivantes et se porte fort de leur respect par son effectif formé.

L'ensemble des éléments fournis par MANUS DOMINI dans le cadre de la formation demeurent la propriété exclusive de MANUS DOMINI et sont strictement confidentiels. Ni le client ni l'effectif formé n'acquiert le droit à quelque titre que ce soit, et sans que cela soit exhaustif, de reproduire, de traduire, d'adapter ou d'arranger, de modifier, de diffuser, de distribuer, de communiquer et d'exploiter ces éléments.



Convention de prestation de formation

Ni le client, ni l'effectif formé ne saurait utiliser autrement que pour son usage personnel à des fins d'étude, les supports de cours reçus. Il ne doit pas soustraire, dissimuler, ou modifier les mentions de droits d'auteur, copyright, de marques déposées ou toute autre mention de droit de propriété intellectuelle. Toute reproduction, modification ou divulgation à des tiers de tout ou partie de ces formations et/ou documents, sous quelque forme que ce soit, est interdite.

Article 9 : MATERIEL PEDAGOGIQUE

Les supports de cours remis par SHRS en tout langage sont compris dans les frais de participation (sauf dérogation stipulé dans l'article 1). MANUS DOMINI conserve l'intégralité des droits d'auteur relatifs au contenu des formations et des supports de cours. MANUS DOMINI fournit un support de cours par stagiaire dans la langue où le cours est dispensé et relatif au cours que suit le stagiaire. Les supports de cours dans une autre langue (n'existant pas au jour de la demande) feront l'objet d'un devis.

Article 10 : CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Afin de garantir le bon déroulement de la formation et le soin particulier apporté à la composition des groupes de stagiaires, les conditions d'annulation ou de report de formations sont limitées aux seuls cas de force majeure. Toutefois, il est admis de remplacer le stagiaire empêché par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins de formation, à tout moment jusqu'au démarrage de la formation.

Le remplacement d'un stagiaire est possible sans frais jusqu'à 10 jours ouvrés avant le début de la formation. Pour un remplacement effectué moins de 10 jours ouvrés avant la formation, un coût de 50 euros net est dû pour les frais de gestion administrative. Toute annulation à moins de 10 jours ouvrés avant le début d'une session de formation, entraîne une facturation complète. Au-delà de 10 jours ouvrés, aucun frais d'annulation n'est dû.

Article 11 : PUBLICITE

Le client autorise MANUS DOMINI à citer son nom en référence en tant que client de la formation.

Article 12 : DIFFERENDS EVENTUELS (Voir CGV)

Pour le client	Pour MANUS DOMINI
Nom du signataire dûment habilité – date – cachet - signature	Nom – date – cachet – signature

Cette convention dûment signée et revêtue du cachet de l'entreprise et, le cas échéant, de l'organisme de formation est à nous adresser en 2 exemplaires par courrier.